

Saint-Georges, le 15 mars 2010.

Monsieur le maire François Fecteau  
Monsieur le conseiller Serge Thomassin  
Madame la conseillère Manon Tousignant  
Monsieur le conseiller Jean Perron  
Madame la conseillère Irma Quirion  
Madame la conseillère Manon Bougie  
Madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
Monsieur le conseiller Marcel Drouin  
Monsieur le conseiller Lionel Bisson

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes, par le présent avis, convoqués à une assemblée extraordinaire de ce conseil qui sera tenue le **mardi 16 mars 2010 à compter de 18 h**, au lieu ordinaire des séances.

Lors de cette séance, les sujets suivants seront pris en considération :

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Ouverture.**

### **2. Adoption de l'ordre du jour.**

### **3. Adoption de résolutions :**

3.1 Suite des procédures – Règlement numéro 357-2010 C.G. 10.11.06-1  
décrétant une dépense de 15 887 406 \$ et un  
emprunt du même montant pour la construction d'un  
complexe culturel.

3.2 Suite des procédures – Règlement numéro 358-2010 C.G. 10.11.06-1  
décrétant une dépense de 4 860 900 \$ et un  
emprunt du même montant pour l'aménagement d'un  
musée.

### **4. Période de questions.**

### **5. Levée de la séance.**

Cette séance extraordinaire est convoquée sur ordre verbal du maire au greffier.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**JEAN M<sup>c</sup>COLLOUGH**  
**Greffier**  
jc.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 16 mars 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents monsieur Marcel Grondin directeur général et madame Julie Cloutier greffier suppléant.

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 18 h.

**À la demande du maire, tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.**

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 10-5978**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier sur ordre verbal du maire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en retirant les items suivants :

- 3.1 Suite des procédures – Règlement numéro 357-2010 décrétant une dépense de 15 887 406 \$ et un emprunt du même montant pour la construction d'un complexe culturel.
- 3.2 Suite des procédures – Règlement numéro 358-2010 décrétant une dépense de 4 860 900 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un musée.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question ne fût posée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 18 h 04, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.**

**FRANÇOIS FECTEAU**  
Maire

**JULIE CLOUTIER**  
Greffier suppléant